

Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village

Le Villa-Joie



Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village

Conseil municipal 2025-2029



M. Sylvain Jutras
Maire



M. Gérard Martin
Conseiller / Siège No. 1



Mme Manon Blanchette
Conseillère / Siège No. 2



M. Stéphan Chapdelaine
Conseiller / Siège No. 3



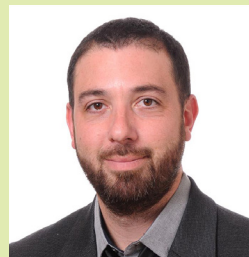
Mme Isabelle Dumont
DG, Gref.-Trés. G.M.A., Niv. 1



M. Vincent Grandmont
Conseiller / Siège No. 4



M. Pierre Généreux
Conseiller / Siège No. 5



M. Francis Valois
Conseiller / Siège No. 6

Édifices municipaux

HÔTEL DE VILLE

*Isabelle Dumont, directrice générale,
greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1*
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744
Télécopieur : 819 336-2030
Numéro d'urgence : 819 336-2744 #7
Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 9-1-1

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #201
Télécopieur : 819 336-2030
Courriel : loisirs@villagebonconseil.org

BIBLIOTHÈQUE

Judith Hébert, coordonnatrice
Line Martel, adjointe
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2744 #4

Affaires municipales



Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer à la municipalité par courriel ou par la poste au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

Les demandes publiées sur Facebook ou « Spotted » ne seront pas traitées.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

» Lundi 2 novembre 2026 à 20h00

» Lundi 7 décembre 2026 à 20h00

Municipalité

**Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil municipal
tenue le lundi 5 octobre 2026**

ADMINISTRATION

B) LOCATION PHOTOCOPIEUR

Étant donné l'offre par Buropro en date du 21 septembre 2026 concernant la location du photocopieur;

Il est résolu d'autoriser la location d'un photocopieur couleur Konica Minolta BH C451L au coût de 163\$ par mois et service noir 0.0072\$/ch, service couleur 0.057\$/ch pour une durée de 66 mois.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) CONTRAT DE SERVICE RÉPARTITION DES COMMUNICATIONS INCENDIE CAUCA

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 (ci-après « Centre 9-1-1 ») tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA opère des centres secondaires de communications d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie (ci-après « Centre incendie »), tel que défini à l'article 1 al.2 (1) de la Loi sur les centres de communications d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA détient un certificat de conformité en vertu de la Loi sur les centres de communications d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la répartition des communications incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités ou villes désignées au présent contrat par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro (X) octroyant à CAUCA le mandat de traiter les communications incendie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fourni à CAUCA une copie certifiée de la résolution numéro (X) désignant CAUCA comme le fournisseur autorisé de répartition des communications incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA, en vertu du présent contrat, se limite à fournir un service de réception, traitement et répartition des communications incendie à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les services de répartition des communications incendie prévus au présent contrat sont complémentaires aux services primaires de communication 9-1-1, lesquels doivent être fournis à la Municipalité par CAUCA en tout temps afin de maintenir la fourniture des services incendie complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'équipements de radiocommunication pour permettre que les services de répartition des communications d'urgence et de secours à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité soient rendus;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village le contrat de service répartition des communications incendie avec CAUCA.

Affaires municipales

B) DEMANDE DE L'ÉCOLE POUR LA CIRCULATION DES AUTOBUS ET DÉBARCADÈRE

Étant donné la demande du Centre de Services Scolaire des Chênes afin de réaménager le trajet des autobus et les débarcadères durant les travaux des bâtiments temporaires et l'utilisation des roulottes à l'école Bon-Conseil;

Étant donné la recommandation du comité de sécurité publique en date du 21 septembre 2026;

Il est résolu d'autoriser le passage des autobus sur le chemin Elphège-Bourgeois, de St-Thomas à St-Jacques;

d'autoriser le débarcadère des parents dans la section gravier sur la rue St-Jacques;

de ne pas autoriser le stationnement des professeurs sur la rue St-Bruno pour la sécurité des enfants, pour faciliter le déneigement de la rue l'hiver et le passage des véhicules d'urgence mais d'utiliser la partie asphaltée sur l'ancienne patinoire.

C) PROGRAMME CADETS 2027

Étant donné que la Sûreté du Québec et le regroupement des municipalités se partagent les coûts associés aux 400 heures de travail prévues à l'article 4.4 de l'entente;

Étant donné que le coût total pour un cadet est estimé à 17 000\$ et les cadets doivent obligatoirement travailler en équipe de deux;

Étant donné que la répartition finale sera ajustée selon la volonté des municipalités participantes;

Il est résolu d'autoriser la participation au programme Cadets pour l'été 2027.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

A) ADOPTION RÈGLEMENT 2026-427-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CONTENEURS ET CLARIFIER LES COURS DANS UN LOT D'ANGLE (TRANSVERSAL) AINSI QUE LES AIRES DE STATIONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-11 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-427 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CONTENEURS ET DE CLARIFIER LES COURS DANS UN LOT D'ANGLE (TRANSVERSAL) AINSI QUE LES AIRES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 2021-427 afin de modifier les dispositions reliées aux conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Gérard Martin le 10 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public en date du 16 septembre 2026, la municipalité n'a pas reçu de demande de participation référendaire;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2026-427-11, amendement au règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les dispositions reliées aux conteneurs et de clarifier les cours dans un lot d'angle (transversal) ainsi que les aires de stationnement.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'article 7.1.1 est modifié afin d'abroger le paragraphe 6).

Affaires municipales

5. L'annexe A est modifiée afin de remplacer le croquis du lot d'angle (transversal) par ce qui suit :

6. Le paragraphe 1 de l'article 10.1 est modifié et se lit désormais comme suit :

1. Sauf dans le cas d'un stationnement mitoyen pour lequel une servitude notariée est prévue, aucun stationnement ou allée de circulation ne peut être aménagé à moins de soixante (60) centimètres d'une limite de terrain et de 1,5 mètre d'une emprise de rue;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

7. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.

8. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

B) ADOPTION RÉSOLUTION PPCMOI CONSTRUCTION HABITATION BI-FAMILIALE ENTRE LE 763 ET 783 RUE ROLLAND

Étant donné que le projet soumis est assujéti au règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Étant donné que le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage à savoir que le règlement ne permet pas les habitations bifamiliales;

Étant donné que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme et les critères d'évaluation prévus au règlement ;

Étant donné la recommandation favorable du CCU en date du 3 août 2026;

Étant donné que le conseil municipal juge opportun d'autoriser le projet;

Étant donné l'avis public en date du 12 août 2026 et l'affichage sur le lot 4 647 451;

Étant donné que le projet de résolution a été soumis à une assemblée publique de consultation tenue le 14 septembre 2026;

Étant donné qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à l'expiration du délai;

Il est résolu d'adopter la résolution conformément au règlement numéro 2025-451 (PPCMOI), pour la construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 4 647 451 entre le 763 et 783 rue Rolland dans la zone H-2.

C) DÉPÔT PROCÈS-VERBAL CCU

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 septembre 2026.

D) NOMINATION MEMBRES DU CCU

Il est résolu de nommer à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la durée stipulée ci-dessous, les personnes suivantes:

du 13 novembre 2026 au 13 novembre 2027:

M. Alain Fleurant

du 13 novembre 2026 au 13 novembre 2027:

Mme Marikim Dion

E) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-427-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE RETIRER LE LOT 6 686 799 DE LA ZONE I-5 ET DE L'INCLURE DANS LA ZONE M-5, AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPO- SITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉES AUX USAGES C2-3 ET C2-4 (303 RUE LAMPRON)

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

Avis de motion est donné par M. Gérard Martin qu'il sera adopté un règlement 2026-427-12 amendant le règlement de zonage no. 2021-427 afin de retirer le lot 6 686 799 de la zone I-5 et de l'inclure dans la zone M-5, ainsi que d'ajouter des dispositions supplémentaires reliées aux usages C2-3 et C2-4 (303 rue Lampron)

F) PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2026-427-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE RETIRER LE LOT 6 686 799 DE LA ZONE I-5 ET DE L'INCLURE DANS LA ZONE M-5, AINSI QUE D'AJOUTER DES DISPO- SITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉES AUX USAGES C2-3 ET C2-4 (303 RUE LAMPRON)

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2026-427-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO.
2021-427 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE,

Affaires municipales

AFIN DE RETIRER LE LOT 6 686 799
DE LA ZONE I-5 ET DE L'INCLURE DANS
LA ZONE M-5, AINSI QUE D'AJOUTER
DES DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES
RELIÉES AUX USAGES C2-3 ET C2-4.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 2021-427 ;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Gérard Martin le 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule premier projet de règlement numéro 2026-427-12 amendant le règlement no. 2021-427 intitulé règlement de zonage, afin de retirer le lot 6 686 799 de la zone I-5 et de l'inclure dans la zone M-5, ainsi que d'ajouter des dispositions supplémentaires reliées aux usages C2-3 et C2-4.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'annexe C du règlement no. 2021-427 est modifiée afin de revoir les limites des zones I-5 et M-5 permettant ainsi d'inclure le lot 6 686 799 dans la zone M-5.

[L'annexe C modifiée est présentée à l'annexe 1 du présent règlement de modification.]

5. Le CHAPITRE 16 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX USAGES RÉSIDENTIELS est renommé comme suit :

CHAPITRE 16 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

6. La SECTION 1 USAGES RÉSIDENTIELS du chapitre 16 est créée et ajoutée devant l'article 16.1 comme suit :

SECTION 1 USAGES RÉSIDENTIELS

7. La SECTION 2 USAGES COMMERCIAUX, l'article 16.5 ainsi que l'article 16.5.1 sont créés et ajoutés à la suite de l'article 16.4 comme suit :

SECTION 2 USAGES COMMERCIAUX

16.5 Dispositions supplémentaires aux usages C2-3 et C2-4.

Lorsqu'autorisés dans la zone, les usages C2-3 et C2-4 doivent respecter les dispositions supplémentaires suivantes :

- L'entreposage extérieur ainsi que tout étalage de biens, pièces, matériaux ou équipements sont prohibés en cours avant;

- L'entreposage extérieur et le stationnement de véhicules non destinés à la vente sont uniquement autorisés en cours latérale et arrière ;

- Toute aire d'entreposage extérieur ou de stationnement de véhicules non destinés à la vente doit être entièrement dissimulée par un écran visuel opaque tel conformément à l'article 16.5.1;

16.5.1 Écran visuel d'une aire d'entreposage extérieur ou de stationnement servant à l'usage C2-3 et C2-4

Nonobstant les articles 5.2 et 5.3, l'écran visuel doit :

- Avoir une hauteur minimale de 1,8 mètre et une hauteur maximale de 2,5 mètres mesurée à partir du niveau du sol fini ;

- Être implanté sur le périmètre complet de l'aire d'entreposage ou de stationnement ;

- Être constitué de l'un des matériaux suivants :

Affaires municipales

- > Palissade de bois ou de composite ;
- > Clôture opaque en métal ;
- > Mur architectural ;
- > Haie végétale persistante formant un écran visuel complet.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

8. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage no. 2021-427.

9. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

G) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-425-04 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS INDUSTRIELLE (I) ET RÉSIDENTIELLE- COMMERCIALE (R-C) PRÉSENTENT SUR LA RUE LAMPRON ET LA RUE NOTRE-DAME

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

Avis de motion est donné par M. Vincent Grandmont règlement 2026-425-04 amendant le plan d'urbanisme, afin de modifier les limites des affectations industrielle (I) et résidentielle-commerciale (R-C) présentent sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

H) PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2026-425-04 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS INDUSTRIELLE (I) ET RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE (R-C) PRÉSENTENT SUR LA RUE LAMPRONT ET LA RUE NOTRE-DAME

M. Francis Valois déclare son intérêt, ne prend pas part aux délibérations et à la votation. (lors du caucus, il s'est retiré à l'extérieur de la salle des comités lorsque ce point a été discuté)

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-425-04
AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2021-425
INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN DE
MODIFIER LES LIMITES DES AFFECTATIONS
INDUSTRIELLE (I) ET RÉSIDENTIELLE-
COMMERCIALE (R-C) PRÉSENTENT SUR LA
RUE LAMPRON ET LA RUE NOTRE-DAME.

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme en vigueur établit les limites et les objectifs des différentes affectations du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent de procéder à une modification du plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de deux affectations ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par M. Vincent Grandmont le 5 octobre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est résolu :

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 2026-425-04, amendant le règlement no. 2021-425 intitulé Plan d'urbanisme, afin de modifier les limites des affectations industrielle (I) et résidentielle-commerciale (R-C) présentent sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

4. L'annexe F du règlement no. 2021-425 est amendée afin de modifier les limites des affectations industrielle (I) et résidentielle-commerciale (RC) présentent sur la rue Lampron et la rue Notre-Dame.

[L'extrait de l'annexe F modifiée est présenté en annexe 1 du présent règlement de modification]

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement no. 2021-425 intitulé plan d'urbanisme.

6. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

Demande de dérogation mineure

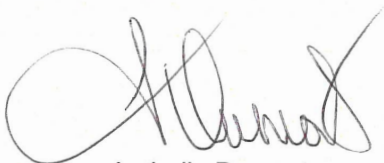
Avis public est donné qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 427 et ses amendements concernant le lot 4 961 048 appartenant à Sylvain Ruel et Caroline Jacques situé au 260 rue Isabelle à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sera étudiée par le conseil à Notre-Dame.

La dérogation vise à :

- Autoriser la construction d'un garage détaché de 6.75m x 9.5m dans la cour arrière avec une marge de recul de 1.5m vis-à-vis l'emprise de rue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande lors de la séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 2 novembre 2026 à 20h00 en la salle du conseil municipal située au 541, rue Notre-Dame à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 22^e jour de septembre 2026.



Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

aux contribuables de la susdite municipalité

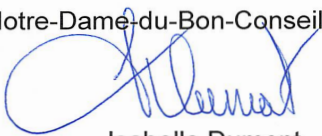
Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, G.M.A., NIV. 1 DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le règlement 2026-458 concernant le pavage des rues chemin Parmentier, des Meuniers, des Bâtisseurs (en partie) est entré en vigueur le 14 septembre 2026.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au vendredi. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ce 16^e jour de septembre deux mille vingt-six.

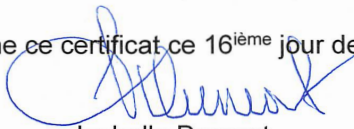


Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)**

Je, soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 16^{ième} jour de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour de septembre 2026.



Isabelle Dumont,
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-427-12

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2026-427-12 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin :

De retirer le lot 6 686 799 de la zone I-5 et de l'inclure dans la zone M5 ainsi que d'ajouter des dispositions supplémentaires reliées aux usages C2-3 et C2-4 (303 rue Lampron).

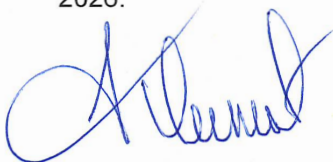
La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 2 novembre 2026 à 18h30**, à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2026-427-12 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ou sur le site internet.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 7^e jour du mois d'octobre 2026.



Isabelle Dumont
Directrice générale / greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

Vous êtes fait fort.

Mais les
virus aussi.

Lieu

NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL
STE-CLOTILDE-DE-HORTON et
STE-BRIGITTE-DES-SAULTS

Local

FADOQ – CENTRE COMMUNAUTAIRE
541, Rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Date

Jeudi 27 novembre

Heure

9 :00 – 15 :00

Vaccins
offerts

GRIPPE (INFLUENZA)
COVID-19 et Pneumonie (pour les
personnes admissibles)

Doses de vaccination offertes en fonction du Protocole
d'immunisation du Québec.

Pour toute information
concernant la vaccination,
consultez le ciusssmcq.ca



Votre
gouvernement

Québec



Pour diffusion immédiate

À la lumière des préoccupations exprimées lors de sa démarche de consultation
**La MRC de Drummond entend bonifier son projet de
règlement éolien**

Le 15 octobre 2026 – Le rapport de la consultation effectuée au cours des dernières semaines auprès du public et d'organisations du milieu au sujet du projet de règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'énergie éolienne a officiellement été déposé au conseil de la MRC de Drummond ce mercredi 14 octobre.

La démarche de consultation de la MRC comprenait un questionnaire en ligne destiné à recueillir les commentaires de la population, un appel à des organisations du milieu pour obtenir leur avis ainsi que la tenue d'une activité portes ouvertes où les citoyennes et citoyens étaient invités à venir s'informer, à poser leurs questions et à faire part de leur opinion. Au total, près de 300 contributions ont été reçues et analysées.

Le projet de RCI vise à encadrer le déploiement éventuel de projets d'énergie éolienne dans la région. Il prévoit des distances séparatrices et des mesures destinées à protéger les milieux naturels, les activités agricoles, les paysages et la qualité de vie de la population. Son contenu doit respecter les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Les principaux enjeux

De façon générale, les participantes et participants à la consultation reconnaissent la pertinence pour la MRC d'adopter un RCI, mais ils s'attendent à ce que le projet soumis à la consultation soit bonifié avant son adoption.

Parmi les préoccupations les plus fréquemment exprimées figurent les distances séparatrices entre les éoliennes, les habitations et les usages sensibles. Plusieurs personnes jugent insuffisante la distance de 600 mètres proposée en milieu rural et souhaitent que les normes soient renforcées en fonction des nuisances potentielles et des risques.

La protection du territoire agricole constitue également un enjeu majeur. On demande notamment que l'encadrement tienne davantage compte de la préservation des terres cultivées, des activités agricoles existantes et des possibilités d'agrandissement des entreprises. La protection de l'eau potable et des milieux naturels suscite aussi des préoccupations.

Plusieurs personnes souhaitent une meilleure compréhension des zones où des éoliennes pourraient être autorisées, des critères qui guideraient les décisions et des responsabilités des différents acteurs. La préséance du contenu du RCI éolien sur celui des règlements municipaux a par ailleurs été soulevée, considérant que cela empêcherait les municipalités d'adopter des normes plus contraignantes.

2/...

« La consultation nous a permis de mieux comprendre les préoccupations de la population et des organisations de notre territoire. Les commentaires recueillis nous orientent vers les dispositions à préciser et les mesures de protection à renforcer. Notre objectif est de mettre en place un encadrement clair et cohérent, qui répond aux attentes de la collectivité tout en étant conforme aux exigences gouvernementales », a souligné la préfète de la MRC de Drummond, Line Fréchette.

Les prochaines étapes

Au cours des prochaines semaines, la MRC travaillera à l'élaboration d'une nouvelle version du projet de règlement à la lumière des commentaires reçus. Celle-ci sera présentée au conseil de la MRC en novembre, en vue d'une adoption avant la fin de l'année.

La MRC rappelle qu'aucun projet éolien n'est actuellement proposé sur son territoire dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec. Tout projet précis qui serait éventuellement déposé par un promoteur ferait d'abord l'objet de consultations dans le secteur visé. Il devrait ensuite obtenir, par résolution, l'appui de la municipalité concernée et de la MRC avant d'être soumis à Hydro-Québec.

La version intégrale du rapport de consultation est disponible sur le site Web de la MRC de Drummond au mrcdrummond.qc.ca/energie.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS ÉLECTRISANTS



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur et de vos piles au moins 2 fois par année, en appuyant sur le bouton d'essai;
- Installez au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol;
- Remplacez votre avertisseur de fumée 10 ans après la date indiquée sur votre appareil;
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.



CERTIFICATION DES APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Assurez-vous que vos appareils électriques sont certifiés au Canada. Ils doivent porter l'un des symboles suivants :



APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Lisez le manuel du fabricant avant d'utiliser l'appareil et suivez toujours les consignes;
- Respectez le dégagement minimal requis (celui-ci peut différer d'un appareil à l'autre);
- Suivez le temps d'utilisation recommandé par le fabricant (p. ex. : pour votre couverture électrique chauffante);
- Débranchez les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.



APPAREILS ENDOMMAGÉS

- Remplacez tout appareil endommagé, usé ou non conforme;
- Vérifiez régulièrement l'état de vos appareils et des fils électriques; un fil effiloché ou abîmé peut causer un début d'incendie;
- Ne coupez pas la troisième broche de mise en terre d'une fiche électrique.



MODIFICATION D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

- Ne modifiez jamais un appareil électrique;
- Confiez la réparation de vos appareils électriques à un spécialiste certifié.



CHARGEUR

- Utilisez le chargeur fourni par le fabricant ou un chargeur certifié (p. ex. : cUL, cSA);
- Respectez le temps maximal prévu pour la recharge;
- Évitez d'exposer le chargeur à l'eau, à la chaleur ou au froid intense;
- Jetez les piles dans un point de dépôt ou encore à l'écocentre.



RALLONGES

- Utilisez les rallonges comme une solution temporaire uniquement;
- Assurez-vous de garder les rallonges dégagées. Évitez de les coincer sous un tapis ou derrière un meuble.



MULTIPRISES

- Branchez-y uniquement des appareils à faible consommation d'électricité et privilégiez les multiprises avec disjoncteurs intégrés.



CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Gardez tout matériau combustible (rideaux, tentures, meubles, etc.) à une distance minimale de 15 centimètres du chauffage mural;
- Si vous utilisez un chauffage d'appoint, choisissez un modèle muni d'un arrêt automatique, installez-le à au moins 1 mètre de distance de tout matériau combustible et branchez-le directement dans la prise murale.



INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À LA MAISON

- Faites toujours appel à un maître électricien pour vos travaux touchant l'électricité;
- Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique et contactez un électricien si le panneau dégage une chaleur anormale;
- Si un fusible saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. S'il n'y a pas de raison apparente pour ce bris, faites inspecter le fusible par un maître électricien.

**SAVIEZ-VOUS QUE PLUS DE 23 % DES INCENDIES DE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS
SONT CAUSÉS PAR LES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?**

Québec.ca/prévention-incendies



**Samedi le
12 décembre
dès 10h00**



**Centre récréatif
Léo-Paul Therrien**

10h00 à 14h30

~ La zone gonflable

Dîner

~ Possibilité de dîner sur place :
apportez votre lunch!

13h00 à 14h30



- ~ Station gourmande Desjardins
barbe à papa, popcorn,
chocolat chaud et café gratuit
- ~ Atelier de décoration de biscuits
- ~ Bar à tatouages de Noël et coloriage
- ~ Activité inclusive : salle sensorielle pour
les enfants ayant des besoins particuliers

14h30 à 15h30

~ Spectacle de Jimmy Stratosphère de Noël

15h30 à 16h45

- ~ Arrivée du Père Noël
- ~ Remise d'un cadeau à chaque enfant
préalablement inscrit (0 à 12 ans)

Inscription

**Afin d'aider les lutins à l'organisation de la
fête, vous devez inscrire vos enfants
avant le 2 novembre 2026**

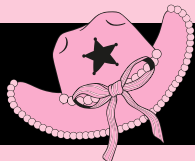
Cette inscription s'adresse à tous les enfants âgés
de 0 à 12 ans résidant dans la municipalité de
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et paroisse.
Une preuve de résidence pourra être demandée.

Pour inscrire votre enfant, veuillez remplir
le formulaire disponible sur Activity Messenger
<https://activitymessenger.com/p/3FS4Vd5>
Assurez-vous de recevoir votre confirmation par courriel.

IMPORTANT

- Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.
- Aucun cadeau ne sera remis après l'événement.
- L'enfant doit être présent pour recevoir son cadeau.

541, rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil



DANSE EN LIGNE

LES MARDIS 18H30 À 19H30 : DÉBUTANT 19H30 À 20H30 : NOVICE/INTER

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

8 septembre

6 octobre

3 novembre

1 décembre

15 septembre

13 octobre

10 novembre

8 décembre

22 septembre

20 octobre

17 novembre

29 septembre

27 octobre

24 novembre



12\$ par cours

ou

120 \$ pour les 14 cours

200\$ pour les 14 cours, avec les 2
niveaux inclus.

Gratuit pour les enfants de 12 ans et
moins.



Pickleball et DEK hockey (extérieur)

Vous avez jusqu'au

15 novembre

pour remettre la clé afin de
recevoir le remboursement
de votre dépôt.

Après cette date, votre dépôt sera perdu.

Hôtel de ville
541, rue Notre-Dame

Tennis extérieur

Vous avez jusqu'au

15 novembre

pour remettre la clé afin de recevoir
le remboursement de votre dépôt.

Après cette date, votre dépôt sera perdu.

Hôtel de ville | 541, rue Notre-Dame



À l'an prochain!



Collecte des ENCOMBRANTS



MARDI 3 NOVEMBRE

› Résidus domestiques dangereux

Solvant, produit de nettoyage, huile usée, pesticide, batterie de véhicule, bonbonne de gaz propane, médicament, etc...

Les produits doivent être identifiés sinon ils ne seront pas ramassés.

› Pneus déjantés

Égal ou inférieur à 24.5 po. Ils doivent être propre : sans roches, sable, terre, eau ou glace. *Pour une grosse quantité : voir Recyc-Pneus*

› Peinture

Voir verso pour les détails.

MARDI 10 NOVEMBRE (si votre bac brun ne suffit pas)



› Branches

Elles doivent être coupées en 3pi et attachées en ballot.

› Feuilles

Elles doivent être dans un sac en papier. Aucun sac plastique ne sera ramassé.

Projet chorale de Noël

— Jeunes et adultes —

Messe de 16h le 24 décembre

Église de Notre-Dame

4 soirs de pratique : 18h30

Judis : 12 et 26 novembre

10 et 22 décembre

Direction : Sylvain Marcotte





FADOQ

Club Bon-Conseil

Bonjour,

Le Club FADOQ Bon-Conseil a repris ses activités depuis le 3 septembre dernier.

En effet. Les membres peuvent jouer au billard mixte le lundi après-midi dès 13h00. Nous avons 2 tables.

Le mardi il y a Viactive (c'est du conditionnement physique doux), de 9h30 à 10h30. Le mardi après-midi ceux et celles qui aiment faire du casse-tête peuvent participer au casse-tête collectif dès 13h30. Le mardi soir, des membres jouent au Palet, (shuffleboard) dès 18h30. En été c'est la pétanque qui rassemble les gens le mardi soir dès 18h30. Il y a une moyenne de 25 joueurs par soirée, avec des pointes de 31 joueurs.

Le mercredi c'est le baseball-poche qui prend la vedette dès 13h30. Suivi de jeux de table. Une bonne vingtaine de personnes y participent.

Le jeudi dès 9h30, les membres jouent au pickleball. Cette session en est une d'apprentissage du jeu et des différentes règles. En après-midi, le jeudi, à la salle, dès 13h30, des membres jouent aux fléchettes (dards).

Le vendredi matin dès 9h30 place au billard au féminin. La quantité de joueuses augmente de plus en plus grâce à l'esprit de non-compétition qu'on y retrouve.

Nous aurons, ces jours-ci, à notre salle, une table de ping-pong. C'est un don d'un de nos citoyens. Une nouvelle activité en perspective. Si un membre veut mettre sur pied une activité spécifique, à l'horaire, et en devenir le responsable, la personne n'a qu'à

communiquer avec moi afin que je lui facilite la chose. Plus nous aurons d'activités diversifiées, dans un horaire étendu, plus nous rejoindrons les aînés pour qui les rencontres sociales sont essentielles à la fois au maintien de la santé physique et psychologique. Ces activités et rencontres sociales étant le principal obstacle au déclin cognitif.

Le deuxième dimanche de chaque mois, à 13h30, la FADOQ vous reçoit à un après-midi de danse avec orchestre. Cette danse est ouverte à tous les citoyens de 50 ans et plus, qu'ils soient membres ou non du Club.

Le quatrième dimanche de chaque mois, à 13h30, faisons place au Bingo où un total de 500\$ est remis en prix. Il est offert par la FADOQ Bon-Conseil. Ce Bingo est ouvert à tous les citoyens de 50 ans et plus, qu'ils soient membres ou non du Club.

Votre Club FADOQ est très dynamique, vous en avez un exemple. Si vous voulez vous joindre à nous, communiquez avec un des membres du Conseil d'Administration.

Au plaisir de vous compter bientôt parmi nous.

Danielle Bélisle, Présidente

Jean-Luc Leclair, Vice-Président

Rolande Garon, Trésorière

Christiane De Grandpré, Secrétaire

Nicole Pinard, Directrice

Raymond Turcotte, Directeur

Daniel Allard, Directeur

France Casavant, Directeur

Pierrette Lamarche, Directrice et responsable des locations de la salle

La Danse du Dimanche

des 50 ans et plus recommence !



- 13 septembre
- 11 octobre
- 8 novembre
- 13 décembre
- 10 janvier
- 13h30 - 8\$

Salle FADOQ Bon-Conseil

BINGO

50 ans et plus!



500\$

en prix à gagner !

Dates à retenir

- 25 octobre
- 22 novembre
- 20 décembre
- 24 janvier

Entrée : 15 \$

Salle FADOQ Bon-Conseil



À mettre à votre agenda



COLLECTE DE SANG AVEC HÉMA-QUÉBEC

**Le jeudi 29 octobre 2026
de 13h30 à 19h30**

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

541, rue Ducharme, Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Vous devez prendre rendez-vous en ligne
ou par téléphone au 1 800-343-7264**

*Le sang ne se fabrique pas, ne s'achète pas.
Il est un don de votre part pour sauver des personnes.*

Réjeanne Comeau, 819 336-5052

Chanter pour Chanter Concert de Noël

La chorale **Chanter pour Chanter** vous invite
à son traditionnel spectacle de Noël !

Dimanche 13 décembre à 14 h

**À l'église de Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Entrée libre**

Sous la direction musicale de Sylvie Smith,
laissez-vous emporter par la magie du temps
des Fêtes à travers un répertoire rempli
de joie, d'émotion et d'esprit de Noël.

**Venez célébrer la saison avec nous et
partager un beau moment en musique !**

Au plaisir de vous accueillir !





Activités prévues à la bibliothèque:

17 octobre:

Drac Drummondville



31 octobre:

Heure du conte, l'Halloween

16 novembre: Macramé



5 décembre:

sous-plat mosaïque



Certaines activités seront avec inscription puisque les places sont limitées

Kim

RE/MAX

Bellavance

Cell: 819-470-9318

Bur: 819-477-5444
kim.bellavance@remax-quebec.com
kimbellavance.ca




RE/MAX
— ELITE —

1215 Boul. St-Joseph, Drummondville, Qc J0C 2G8

Martin Champoux
Député de Drummond

BLOC Québécois

► martinchampoux.com

819 477-3611
Martin.Champoux@parl.gc.ca

Fier d'être là quand ça compte




LOCATION D'OUTILS | GGL INC.



mini mécanique

Ariens **ECHO** **Cub Cadet** **ms**

HONDA MOTEURS **Husqvarna** **ORIGON**

ZIGA **STIHL** **Tanaka** **SUBARU**

Tél. 819 336-2106 Cell. 819 479-1897

450, rue Notre-Dame, N.-D.-du-Bon-Conseil J0C 1A0

SA Smith Asphalte Inc.

R.B.O. : 6893-0416-01

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1956!

ESTIMATION GRATUITE
info@smithasphalte.com

Tél: 819 336-3444
Sans frais: 1866 250-3444

CLINIQUE VÉTÉRAIRE INC.
Bon Conseil 2011

Dr. Guillaume Bergeron
Dre. Véronique Durand
Dr. René Bergeron
Dre. Danny Mercure
Dre. Danielle Hould
Dr. David Gosselin
Dre. Margot Paquet

Médecine & Chirurgie des animaux de compagnie (chats et chiens)
Médecine des Bovins, Équins et petits ruminants
324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
(Voisin de la caisse populaire)
Téléphone : 819-336-3332
info@cliniqueveterinairebonconseil.com





PAS DE COLPORTEUR

Un permis doit avoir été émis par la municipalité pour faire du colportage dans les rues du Village.

Il est interdit de colporter ou solliciter sans permis.

Aidez-nous à vous protéger, demandez à voir le permis et appelez la police dans le doute ou si le colporteur n'a pas de permis de sollicitation valide.



Suivez notre page Facebook
La petite Grange NDBC

- Boulangeries et pâtisseries
- Prêt à manger et boîtes à lunch
- Confitures et marinades
- Fleurs et cadeaux
- Service traiteur
- *Possibilité de livraison

2099 10e rang de Simpson
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819-469-3361



Animaux morts

Pour signaler un animal mort
(mouffette, chat, raton laveur, etc.)
en bordure du chemin ou autre :

SPAD
819 472-5700



Me Sophie Lamothe-Comeau, notaire fiscaliste

Comeau et Trépanier, notaires

422, rue Germain
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
J0C 1M0

Téléphone: 819 399-2673
Télécopieur: 819 399-3015

slamothecomeau@notarius.net

La Bouffe à Réal

- Pâtés – tourtière – ragoût - quiche
- Soupes en pots Mason
- Marinades
- Tartes – carrés aux dattes
- Rouleaux impériaux
- Soupe Wonton

**LIVRAISON
À DOMICILE**

Tél. : 819 473-0129 Facebook : La Bouffe à Réal, 731, Joseph-Carmel, Bon-Conseil



UNE CARRIÈRE LOCALE, UN IMPACT GLOBAL.

Sixpro, c'est une entreprise familiale installée ici-même
dans le rang de Simpson, depuis presque 45 ans.



Salaire compétitif | REER collectif | Assurance collective et dentaire | Télémédecine
Horaire stable | Vêtements corporatifs | Congés de maladie | etc.

Imagine travailler tout près de la maison!

Postule dès maintenant au sixpro.com/carriere



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286

info@groupedgp.com

GROUPEDGP.COM

RBQ : 8335-7996-13



Isabelle Boucher

*Chirologue-astrologue védique
(Analyse des lignes de la main)*

www.aucoeurdelamain.ca
isabellericard54@gmail.com

1119, des Chalets
Ste-Clotilde-de-Horton, J0A 1H0

819.471.2595



Un vendeur cogne à votre porte?

Vérifiez son permis
émis par la **municipalité**

**RECYCLEZ
VOS PILES ET
VOS BATTERIES
ICI**

Un contenant pour la récupération des
piles est disponible à ces endroits :

Centre Récréatif Léo-Paul Therrien

541, rue Ducharme

Hôtel de Ville

541, rue Notre-Dame

appel@recycler™
Sonne la charge pour le recyclage.

Une lumière de rue défectueuse ?

Si vous avez connaissance qu'une lumière de
rue est défectueuse, prenez en note l'adresse
civique la plus proche et transmettez-nous
l'information par téléphone au 819 336-2744 ou
par courriel à reception@villagebonconseil.ca

Nous prendrons les mesures pour faire corriger
la situation dans les plus brefs délais.

Merci de votre collaboration.



Des nouvelles de votre caisse



L'équipe de la caisse



De nombreuses familles ont pu profiter de la zone familiale

Les Félixeries 18 au 20 septembre 2026

La Caisse était fière de s'associer financièrement aux activités des Félixeries de Saint-Félix-de-Kingsey comme commanditaire majeur pour le week-end, surtout dans la zone familiale du samedi.

Nous avons eu le plaisir d'échanger avec de nombreuses familles venues profiter des activités, de l'ambiance conviviale et des nombreuses animations sur le site dont *Alexandra* et ses chiens qui nous en a mis plein la vue avec les prouesses de ses chiens!

Merci à tous ceux qui ont contribué à faire de ce week-end un succès!

La Caisse présente dans son milieu et fière de participer aux activités organisées par les communautés!



Guy Morin, Société d'histoire



Alexandra et ses chiens

LA FÊTE CHAMPÊTRE

Panier du terroir à Notre-Dame-du-Bon-Conseil 3 octobre 2026

Une 2^e édition de la Fête champêtre – Panier du terroir, organisée par le Comité d'emploi et de développement Bon-Conseil (CEDBC), à laquelle plus de 400 personnes ont participé le 3 octobre dernier, a été une réussite totale.

Le décor bucolique, l'ambiance parfaite avec musique à l'intérieur du chapiteau et les magnifiques paniers à se partager; une recette gagnante! La Caisse était fière d'y avoir participé financièrement en collaboration avec le CEDBC, les deux municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ainsi que plusieurs partenaires et commerçants du milieu. Cette belle soirée a permis d'amasser plus de 8 250 \$ au Fonds Pascal T. Lafontaine pour la recherche sur les sarcomes.

Félicitations aux organisatrices!



Plus de 400 personnes ont participé à l'événement



Employées de la Caisse à l'accueil des invités



CEDBC, le maire de la Paroisse et les représentantes Desjardins

Calendrier 2026

JANVIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Collecte de la récupération / BAC VERT
Aux 2 semaines
LES MARDIS

Collecte du compost / BAC BRUN
Toutes les semaines : mai à novembre
Aux 2 semaines : avril
LES JEUDIS

Collecte des déchets / BAC NOIR
Toutes les semaines : mai à octobre
Aux 2 semaines : janvier à avril ainsi que
novembre et décembre.
LES MERCREDIS

Collecte de conteneur (métal) en
récupération et en déchets
Toutes les semaines
LES VENDREDIS



Municipalité
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil, QC
J0C 1A0

Téléphone 819 336-2744
Télécopieur 819 336-2030

NO. URGENCE EN TOUT TEMPS :
819 336-2744 #7

Si on ne vous répond pas, laissez un message
nous vous rappellerons.

Courriel : isabelledumont@villagebonconseil.ca

Web : www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres?
Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos
textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village
situé au 541, rue Notre- Dame.

DATE DE TOMBÉE :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente
si le bureau est fermé sauf pour le mois de décembre
c'est le 10 à cause du congé des fêtes.

DATE DE PARUTION : Vers la fin du mois

ANNONCES CLASSÉES :

Carte d'affaire : 50.00\$ (11 parutions pour l'année 2026)
Annonce classée, 25 mots : 10.00\$ (1 parution)
1/2 page : 50.00\$ (1 parution)
1 page : 100.00\$ (1 parution)

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Mélicca Pineault

Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.



Numéros de téléphone importants

Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi	819 358-9838
C.L.S.C.	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-2744 #5
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté	819 336-5452
Distilla-Cèdre	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fadoq	819 336-3334
HLM	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé	8-1-1
Patinoire	819 336-2744 #209
Police.....	9-1-1
Pompiers	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Transport collectif (billetterie)	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113



Bibliothèque municipale

541, rue Notre-Dame

TÉLÉPHONE :

819 336-2744 #4 ou #205

HORAIRE :

Lundi : 15h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Judi : 9h00 à 11h00 et 18h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 11h30

Note : Fermée les jours de congés fériés

www.facebook.com/bibliothequebonconseil